Commune de Beaumont du Lac

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 087-218700904-20260924-202662-AR

DECISION N°2026/62

Objet : Marché
Réparation d'urgence sur le clocher de l'église.

LE MAIRE de la commune de BEAUMONT DU LAC

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026 portant délégation de pouvoir du conseil municipal au maire,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le budget primitif 2026 voté le 24 avril 2026,

Considérant qu'il a été constaté des dégradations importantes sur la toiture du clocher de l'église justifiant la réalisation de travaux urgents pour la stabiliser,

DECIDE

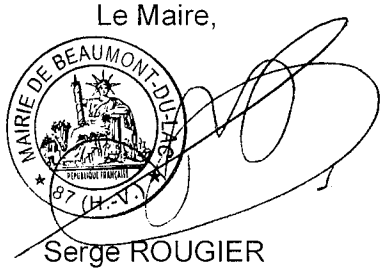
Article 1er : Le marché relatif aux travaux urgents de consolidation de la toiture du clocher de l'église Saint-Pierre est conclu avec l'entreprise Blanchon, 7 rue Fernand Malinvaud 87 000 Limoges.

Article 2 : Le montant de la dépense à engager au titre de ces travaux est arrêté à la somme de 3 958.16 euros H.T. soit 4 749.79 euros T.T.C pour la maîtrise d'œuvre pour des travaux urgents de consolidation de la toiture du clocher de l'église Saint-Pierre.
Cette somme sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 011 du budget Principal.

Article 3 : La présente décision sera notifiée à l'entreprise pour attribution.

Fait à Beaumont du Lac, le 24 septembre 2026

Le Maire,



Serge ROUGIER